

TARIFS ESSONNE MEDIATION & ARBITRAGE au 01/01/2024

Information à la médiation tous domaines
Sur RDV les mardi et vendredi matin

Entretien GRATUIT

Les coûts sont identiques pour une co-médiation sauf médiation patrimoniale avec le CNM91

<p>TMFPO (Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire) Médiation familiale conventionnelle</p>	<p>75 € de l'heure et par personne + frais de dossier 25 € par personne au 1^{er} entretien. Soit le coût de la première séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une heure : 100 € par personne - deux heures : 175 € par personne.
<p>Médiation judiciaire familiale Ou post-sentencielle (hors patrimoniale)</p>	<p>75 € de l'heure et par personne + frais de dossier 25 € par personne au 1^{er} entretien. Soit le coût de la première séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une heure : 100 € par personne - deux heures : 175 € par personne.
<p>Médiation patrimoniale Liquidation de régime matrimonial Liquidation d'indivision Partage successoral Séparation/divorce</p>	<p><u>Uniquement EMA</u> : 150 € de l'heure et par personne + frais de dossier 50 € par personne au 1^{er} entretien. Soit le coût de la première séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une heure : 200 € par personne - deux heures : 350 € par personne.
<p>Médiation patrimoniale Liquidation de régime matrimonial Liquidation d'indivision Partage successoral Séparation/divorce</p>	<p><u>En co-médiation avec le CMN91*</u> 1^{er} entretien d'information et de préparation : 200 € par personne – 2 400 € pour 4 heures de réunions plénières à répartir entre le nombre de personnes présentes - au-delà de 4 heures 150 € de l'heure et par personne. Soit le coût des 4 premières heures pour 2 personnes présentes : 1 250 € par personne.</p>

*Centre de Médiation des Notaires de l'Essonne

Médiation judiciaire civile fond et référé	Consignation et répartition fixées par le Juge : en général 600 € par partie (2 à 3 parties) pour 4 heures - au-delà de 4 heures tarif horaire de 150 € par partie + frais de dossier 50 € par partie au 1 ^{er} entretien. Soit le coût des 4 premières heures pour 2 parties présentes : 650 € par partie.
Médiation civile conventionnelle	600 € par partie pour 4 heures de réunions plénières (deux séances) - au-delà de 4 heures 150 € de l'heure et par partie + frais de dossier 50 € par partie au 1 ^{er} entretien Soit le coût des 4 premières heures pour 2 personnes présentes : 650 € par personne.
Médiation art. 750-1 CPC Ou Tentative de médiation préalable	150 € par partie pour 2 heures maxi + frais de dossier 25 € par personne au 1 ^{er} entretien. Soit le coût de l'entretien : 175 € par partie
Médiation commerciale	Frais ouverture de dossier : 150 € à la charge de la personne ou de la société en demande. Forfait 4 heures maximum 1 200 € (2 séances) - au-delà 300 € de l'heure à répartir entre le nombre de personnes ou de sociétés présentes (1)
Médiation inter-entreprises	Frais ouverture de dossier 150 € à la charge de la société en demande Forfait 4 heures maximum 1 800 € (2 séances) - au-delà 350 € de l'heure à répartir entre le nombre de personnes ou de sociétés présentes (1)
Médiation intra-entreprise en matière sociale	Frais ouverture de dossier 150 € à la charge de la personne ou de la société en demande. Forfait 6 heures maximum 1 000 € (2 séances) - au-delà 350 € de l'heure à répartir entre le nombre de personnes ou de sociétés présentes (1)

(1) Une médiation qui se poursuit, le soir, au-delà de 20 heures, fait l'objet d'une majoration de 20% des honoraires du médiateur.